


**DECISION PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION D'ADMISSION ET
DU JURY DU MASTER MENTION ADMINISTRATION DE LA SANTE**
LE DIRECTEUR DE L'ECOLE DES HAUTES ETUDES EN SANTE PUBLIQUE

Vu le Code de l'Education,

Vu l'arrêté d'accréditation du 7 juillet 2021,

Considérant que l'EHESP, au titre de l'arrêté du 7 juillet 2021, est accréditée à délivrer le diplôme national de master de la mention administration de la santé pour l'année universitaire 2021-2022,

Considérant par ailleurs que l'Université de Rennes 1 et l'EHESP ont effectué une demande de co-accréditation de la mention administration de la santé pour la période 2022-2027, demande en cours d'étude par la Direction de l'Enseignement Supérieur et de l'insertion professionnelle du Ministère de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation,

DECIDE
Article 1^{er} :

La commission d'admission des bénéficiaires en 1^{ère} année et 2^{ème} année universitaire 2022-2023 et le jury du parcours M2 pour l'année universitaire 2021-2022, pour la mention administration de la santé, sont composés comme suit :

Président :

| Nom | Prénom | Qualité |
|---------|--------|----------------------|
| LOUAZEL | Michel | Directeur des études |

Membres :

| Nom | Prénom | Qualité |
|------------|--------|------------------------------------------|
| MUSCAT | Hélène | Maitre de conférence Université Rennes 1 |
| CRISTOFALO | Paula | Enseignante Chercheuse EHESP |
| ALLEMAND | Carl | Enseignant-expert EHESP |

Rennes, 16 mai 2022

Le directeur de l'Ecole des hautes études en
santé publique

Laurent CHAMBAUD